

CADRE OPERATIONNEL  
DE LA POLITIQUE PUBLIQUE LINGUISTIQUE  
POUR LA PERIODE 2010-2016  
**AVANT-PROJET**

Décembre 2009

# Sommaire

<b>1. LA METHODE D'ELABORATION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016 .....</b>	<b>5</b>
1.1. Le Projet de Politique Linguistique.....	7
1.2. Du Projet de Politique Linguistique au cadre opérationnel 2010-2016.....	7
1.2.1. Objectif : adopter une feuille de route pour la période 2010-2016.....	7
1.2.2. La méthode d'élaboration du cadre opérationnel 2010-2016.....	8
<b>2. LES ETAPES DE CONSTRUCTION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016.....</b>	<b>9</b>
2.1. Les principaux enseignements de l'évaluation (Etat des lieux Septembre 2009) .....	11
2.1.1. L'état d'avancement du Projet de Politique Linguistique.....	11
2.1.2. L'évaluation de l'action au regard de la stratégie du Projet de Politique Linguistique : « Locuteurs complets/Jeunes générations » .....	12
2.1.3. L'évaluation de l'action en terme de méthode de mise en œuvre .....	12
2.1.4. L'évaluation en terme de structuration de l'équipe professionnelle .....	13
2.2. La hiérarchisation : identification des domaines d'action cœur de métier et des fonctions support, puis définition d'un schéma directeur pour chaque domaine .....	13
2.3. La priorisation : choisir, selon la stratégie retenue, les domaines et sous-domaines que l'on souhaite investir .....	15
<b>3. LA FEUILLE DE ROUTE DE L'OPLB POUR 2010-2016 .....</b>	<b>17</b>
3.1. La stratégie retenue : mettre en œuvre simultanément le diptyque Transmission/Usage en structurant au fur et à mesure les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre des domaines « cœur de métier » .....	19
3.2. Le cadre opérationnel 2010-2016.....	20
3.2.1. Opérer une montée en puissance dans les domaines de l'usage.....	20
3.2.2. Conforter la transmission de la langue.....	21
3.2.3. Structurer les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre globale de la politique linguistique.....	22
3.2.3.1. Le renforcement des fonctions support.....	23
3.2.3.1.1. L'assistance à la formation professionnelle linguistique .....	23
3.2.3.1.2. L'assistance à la production et validation linguistique.....	23
3.2.3.1.3. La fonction d'observation, de veille, de suivi, d'évaluation et d'information.....	24
3.2.3.1.4. L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque .....	24

3.2.3.2.	La poursuite de la structuration des autres fonctions support.....	25
3.2.3.2.1.	L'assistance à la professionnalisation des opérateurs .....	25
3.2.3.2.2.	L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation.....	25
3.2.3.2.3.	Le dispositif de coopération transfrontalière en matière de politique linguistique .....	25
3.2.3.2.4.	Le dispositif de mise en œuvre d'une politique linguistique de niveau local.....	26
3.2.3.2.5.	Le dispositif de certification linguistique .....	26
3.2.3.2.6.	Le Comité Consultatif.....	27



# **1. LA METHODE D'ELABORATION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016**



## **1.1. Le Projet de Politique Linguistique**

Le Projet de Politique Linguistique adopté à l'unanimité en décembre 2006 par l'ensemble des pouvoirs publics constitue **le document cadre de la politique linguistique** à mener confiée à l'OPLB. Elaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire et fondé sur une analyse sociolinguistique, le Projet de Politique Linguistique fixe un objectif central – **augmenter le nombre des locuteurs complets** - et un cœur de cible – **les jeunes générations** -. Il repose sur trois principes pour sa mise en œuvre :

- le respect du cadre légal ;
- une démarche volontariste ;
- le libre choix des acteurs.

Le Projet de Politique Linguistique identifie 12 enjeux majeurs regroupés en 3 familles :

- La transmission de la langue par :
  - La transmission familiale ;
  - L'accueil de la petite enfance ;
  - L'enseignement.
- L'usage de la langue dans :
  - Les médias ;
  - Les loisirs ;
  - L'édition ;
  - La vie sociale ;
  - La toponymie.
- Les domaines transverses :
  - L'apprentissage du basque par les adultes ;
  - La qualité de la langue ;
  - La recherche sur la langue ;
  - La motivation.

Pour chacun de ces 12 enjeux majeurs, le Projet de Politique Linguistique définit des orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en action à mener. Le caractère quasi exhaustif des actions listées fait du Projet de Politique Linguistique un projet ambitieux, à la hauteur de l'enjeu de stopper le déclin de la langue basque et de relancer positivement la transmission et l'usage de la langue basque, et dont la mise en œuvre nécessitera de longues années d'investissement.

## **1.2. Du Projet de Politique Linguistique au cadre opérationnel 2010-2016**

### **1.2.1. Objectif : adopter une feuille de route pour la période 2010-2016**

Le Projet de Politique Linguistique constitue **une liste quasi exhaustive d'actions à mener en faveur de la langue basque**, ordonnées selon les enjeux majeurs et orientations retenus.

En revanche, le Projet de Politique Linguistique ne constitue pas un cadre opérationnel de mise en œuvre pour la politique linguistique, dans la mesure où il ne définit pas les priorités ni les modalités de mise en œuvre des actions à mener, parmi lesquelles certaines ont pu être initiées depuis l'adoption du Projet de Politique Linguistique, tandis que d'autres restent non engagées.

C'est pourquoi, à la veille du renouvellement de l'Office Public, il est aujourd'hui nécessaire de définir la « **feuille de route** » de l'OPLB pour les six années à venir, c'est-à-dire ce que l'on se propose de faire dans la période **2010-2016** :

- à partir du **Projet de Politique Linguistique**, cadre de la politique linguistique ;
- à la lumière des **enseignements tirés** de l'évaluation réalisée après trois années de mise en œuvre (septembre 2009) et dans l'attente du rapport des Inspecteurs généraux (fin 2009) ;
- en fonction de la **stratégie choisie** pour la période qui s'ouvre.

### **1.2.2. La méthode d'élaboration du cadre opérationnel 2010-2016**

Pour élaborer le cadre opérationnel 2010-2016, nous avons procédé à :

- **une phase d'évaluation** qui a consisté à faire un état des lieux après trois années de mise en œuvre du Projet de Politique Linguistique: le stade actuel de réalisation des actions et les enseignements tirés de cette première période de mise en œuvre ;
- **un travail de hiérarchisation** qui a consisté à « *revisiter* » le Projet de Politique Linguistique en identifiant les domaines et sous-domaines d'actions (unités cohérentes d'action) du Projet de Politique Linguistique, et en définissant pour chacun d'entre eux une stratégie de mise en œuvre qui se traduit par la définition d'un **schéma directeur** constituant le « **à faire** » dans le domaine ;
- **une priorisation** qui a consisté à choisir les domaines et sous domaines que l'on se propose de mener, en **mettant en œuvre les schémas directeurs, traduction de la stratégie choisie.**

## **2. LES ETAPES DE CONSTRUCTION DU CADRE OPERATIONNEL 2010-2016**



## **2.1. Les principaux enseignements de l'évaluation (Etat des lieux Septembre 2009)**

### **2.1.1. L'état d'avancement du Projet de Politique Linguistique**

En terme de réalisation, le diagnostic de l'état d'avancement du Projet de Politique Linguistique réalisé en septembre nous permet de constater que :

- **Cinq enjeux** du Projet de Politique Linguistique ont fait l'objet, à des degrés divers, d'un **début de politique structurée** :
  - L'accueil collectif dans le domaine de **la petite enfance** : démarrage du dispositif de labellisation des crèches bilingues en partenariat avec le Conseil général et la CAF de Bayonne ;
  - L'enseignement général dans le domaine de **l'enseignement** : mise en œuvre depuis 2005 du dispositif permanent de concertation Education Nationale / Conseil général visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque ;
  - L'économie du livre dans le domaine de **l'édition en langue basque** : démarrage d'un dispositif de soutien à la production, édition et diffusion ;
  - Le réseau des techniciens de la langue basque dans le domaine du développement de **l'usage dans la vie sociale** : déploiement progressif du réseau au sein des collectivités de premier rang ;
  - La mise en place d'un dispositif partenarial OPLB/Universités de certification linguistique, et le montage de plans de formation linguistique dans le domaine de **l'apprentissage du basque par les adultes**.
  
- **Cinq domaines** ont fait l'objet **d'actions ponctuelles** :
  - **Les médias** avec d'une part, les actions de professionnalisation, de conseil au marketing et de promotion en faveur des médias bascophones ; et d'autre part le suivi technique du dossier relatif à la diffusion d'ETB en Pays Basque de France ;
  - **La qualité de la langue** : validations linguistiques ponctuelles, et mise en route d'un projet d'élaboration d'un dictionnaire français-basque sur internet ;
  - **La toponymie** : validations linguistiques ponctuelles ;
  - **La recherche** : accompagnement d'organismes et de projets ;
  - **Motivation** : actions de sensibilisations à l'enseignement en langue basque, opérations de sensibilisation des jeunes parents à la transmission de la langue, campagne de promotion des médias bascophones...
  
- **Deux domaines** n'ont **pas été investis** :
  - La transmission familiale ;
  - Les loisirs.

### 2.1.2. L'évaluation de l'action au regard de la stratégie du Projet de Politique Linguistique : « Locuteurs complets/Jeunes générations »

L'état des lieux réalisé en septembre a mis en évidence que l'OPLB a jusqu'ici **porté prioritairement son effort sur la transmission de la langue auprès des jeunes générations**, tout en amorçant quelques actions dans les domaines de l'usage de la langue.

La petite enfance, avec le démarrage du dispositif de labellisation des structures d'accueil collectif bilingues ou bascophones et l'enseignement général avec la mise en œuvre de la politique de développement de l'offre d'enseignement bilingue (30 sites ouverts en cinq rentrées scolaires) sont les deux domaines les plus investis par l'Office. Ce choix a été fait sur la base du constat que, consécutivement à la rupture de la transmission familiale (cf. enquêtes sociolinguistiques de 2001 et 2006), l'enseignement demeure le principal vecteur de la transmission de la langue. La remontée du taux de locuteurs des 16-20 ans entre les enquêtes de 2001 et 2006, dans les secteurs où l'enseignement en basque est le plus présent (Labourd intérieur), confirme cette analyse.

L'OPLB a également **engagé des actions dans les domaines de l'usage** de la langue tel que l'édition, les médias ou encore la vie sociale. Cependant, force est de constater que cet **engagement est à ce jour insuffisant**. Or, **une politique linguistique n'est efficace que si on agit à la fois sur la transmission et sur l'usage**.

L'évaluation de l'action de OPLB au regard de la stratégie définie dans le Projet de Politique Linguistique a par ailleurs confirmé **la nécessité** de soutenir la politique linguistique menée dans les domaines de la transmission et de l'usage par la **mise en œuvre de domaines transverses au service de l'ensemble**. L'apprentissage du basque par les adultes et la qualité de la langue figurent ainsi parmi les domaines indispensables à la conduite de la politique globale.

### 2.1.3. L'évaluation de l'action en terme de méthode de mise en œuvre

L'état des lieux réalisé a permis de distinguer d'une part, les domaines qui ont fait l'objet d'une intervention structurée – la petite enfance, l'enseignement, l'édition et la vie sociale pour partie – ; et d'autre part, les domaines objet d'actions ponctuelles – les médias, la qualité de la langue, la toponymie, la recherche et la motivation –.

L'analyse de ces différents modes d'intervention met en évidence :

- Une **meilleure efficacité de l'intervention assise sur une stratégie globale** car :
  - elle prend en compte les réalités du domaine : acteurs, organismes compétents, organisations, réglementations, politiques existantes... ;
  - elle s'appuie sur la définition préalable d'une stratégie ;
  - elle permet la mise en place de partenariats, sources de mise en cohérence des politiques, de regroupement de savoir-faire, de mutualisation des moyens et des dispositifs ;
  - **elle permet au final l'intégration progressive, cohérente et sur le long terme, de la problématique de la langue basque dans ces domaines.**
  
- **L'utilité de l'action ponctuelle choisie** :
  - en continuité d'opérations initiées ;
  - en réponse à un besoin ;
  - comme porte d'entrée pour amorcer une politique dans un domaine.

### 2.1.4. L'évaluation en terme de structuration de l'équipe professionnelle

L'organisation de l'équipe professionnelle en 2009 fait apparaître une spécialisation progressive des chargés de mission au fur et à mesure de la structuration des politiques dans les domaines. Ainsi, des chargés de missions se sont spécialisés dans les domaines de la petite enfance, de l'enseignement, de l'édition, de l'apprentissage du basque aux adultes ou dans le pilotage du dispositif de l'appel à projets destinés aux opérateurs. Cette spécialisation a permis de capitaliser de l'expertise, de l'expérience et des savoir-faire. D'autres domaines, font l'objet d'actions au coup par coup, l'action déployée se fait à plusieurs « têtes », ce qui rend difficile la capitalisation de l'expertise, des savoir-faire...

Aujourd'hui, quatre domaines du Projet de Politique Linguistique bénéficient d'une animation spécifique :

➤ La petite enfance	0,50 ETP
➤ L'enseignement (matériel pédagogique, appel à projets)	0,50 ETP
➤ L'édition	0,50 ETP
➤ L'apprentissage des adultes	0,50 ETP

Trois domaines du Projet de Politique Linguistique font l'objet d'une animation partagée :

➤ Les médias	0,50 ETP
➤ L'enseignement (Développement de l'offre, structuration quali.)	0,50 ETP
➤ Vie sociale	0,25 ETP

Enfin, les dispositifs et fonctions d'appui suivants sont assurés par du personnel affecté :

➤ Le dispositif Appel à projets linguistiques	1,00 ETP
➤ La fonction d'observation, incluant le portail de l'OPLB	0,75 ETP
➤ L'administration, la gestion et le secrétariat	1,50 ETP
➤ La Direction	1,50 ETP

**L'analyse de cette organisation** en lien avec les enseignements tirés dans le paragraphe précédent en terme de méthode met en exergue la **nécessité de spécialiser l'équipe professionnelle simultanément à la mise en œuvre d'une politique structurée** dans un domaine. L'affectation d'un domaine permet la responsabilisation, l'acquisition progressive d'expertise, d'expérience et de savoir-faire. Cette spécialisation progressive de l'équipe professionnelle est à poursuivre dans la période à venir.

## **2.2. La hiérarchisation : identification des domaines d'action cœur de métier et des fonctions support, puis définition d'un schéma directeur pour chaque domaine**

L'objectif de cette phase a consisté à définir un ensemble de domaines et à les doter de schémas directeurs (à ce jour finalisés ou en projet), cet ensemble devant constituer la base de la phase suivante de priorisation de l'action à mener dans la période à venir, c'est-à-dire de choix des domaines et sous-domaines que l'on souhaite investir selon la stratégie choisie.

A partir de l'ensemble des actions du Projet de Politique Linguistique à leur stade actuel de mise en œuvre, et à la lumière de l'évaluation, le **travail de hiérarchisation a permis** :

- **de déterminer les domaines d'action « cœur de métier » :**
  - ceux de la **transmission** et de l'**usage** de la langue,
  - qui forment le cœur de métier de la politique linguistique,
  - qui agissent directement sur le processus de « *production de locuteurs complets* ».
- **d'identifier les fonctions support :**
  - les domaines et dispositifs transverses, ainsi que les fonctions d'appui/soutien,
  - qui n'agissent pas directement sur le processus de « *production de locuteurs complets* »,
  - mais qui sont indispensables à la bonne mise en œuvre des domaines « cœur de métier » de la transmission et de l'usage.

Ce travail a abouti à une **requalification des douze domaines du Projet de Politique Linguistique** en domaines « cœur de métier » et fonctions support.

Le travail de hiérarchisation a également permis d'identifier des sous-domaines à l'intérieur de chaque domaine et fonctions support, c'est-à-dire des unités d'actions autonomes présentant une logique d'organisation propre et pouvant faire l'objet d'une action stratégique spécifique.

Ce premier travail a ainsi permis d'identifier les domaines d'actions « cœur de métier » et leurs sous-domaines d'action suivants :

- Les domaines de la transmission de la langue :
  - La transmission familiale :
    - La transmission familiale
  - L'accueil de la petite enfance, décliné en 2 sous domaines :
    - L'accueil collectif ;
    - L'accueil familial.
  - L'enseignement, décliné en 3 sous-domaines :
    - L'enseignement général ;
    - L'enseignement technique, professionnel et agricole ;
    - L'enseignement supérieur.
  - L'apprentissage du basque aux adultes (hors formation professionnelle) :
    - L'apprentissage du basque aux adultes.
- Les domaines de l'usage de la langue :
  - Les médias déclinés en 4 sous domaines :
    - La télévision ;
    - La radio ;
    - La presse écrite ;
    - Les web médias.
  - Les loisirs déclinés en 5 sous domaines :
    - Les structures d'accueil (CLSH et séjours) ;
    - L'éducation sportive ;
    - L'éducation artistique et culturelle ;
    - La consommation de services ;
    - La consommation de biens.

- L'édition déclinée en 2 sous-domaines :
  - L'économie du livre ;
  - La lecture publique.
- La présence du basque dans la vie sociale déclinée en 5 sous-domaines ;
  - L'administration, les services publics et parapublics ;
  - Les commerces, les services à la personne ;
  - Le secteur santé et social ;
  - Les transports (infrastructures et services) ;
  - Les manifestations et événements.

De même, le travail de hiérarchisation a permis d'identifier les fonctions support indispensables à la mise en œuvre de la politique linguistique dans les domaines de la transmission et de l'usage :

- Les fonctions d'assistance et d'appui :
  - Assistance à l'organisation de la formation professionnelle linguistique ;
  - Assistance à la production et validation linguistique, s'appuyant elle-même sur six domaines : recherche, terminologie, lexicologie, toponymie, traductologie, validation ;
  - Assistance à la veille, observation, suivi, évaluation et information ;
  - Assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque ;
  - Assistance à la professionnalisation des opérateurs linguistiques ;
  - Assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation.
- Les dispositifs de :
  - Certification linguistique ;
  - Coopération transfrontalière en matière de politique linguistique ;
  - Mise en œuvre d'une politique linguistique au niveau local ;
  - Consultation : comité consultatif.

L'étape suivante de la hiérarchisation a consisté à doter chaque sous-domaine d'un schéma directeur, c'est-à-dire d'une stratégie d'intervention dans le sous-domaine déclinée en un ensemble d'actions et opérations à mener, ordonnées de manière cohérente.

Ces 40 sous-domaines ont fait l'objet de la définition d'un schéma directeur, à ce jour finalisés ou en projet.

### **2.3. La priorisation : choisir, selon la stratégie retenue, les domaines et sous-domaines que l'on souhaite investir**

Le travail de priorisation a consisté à procéder, à partir d'une stratégie choisie, au choix des domaines et sous-domaines que l'on se propose d'investir et de mener dans la période qui s'ouvre. Cette proposition de priorisation, après adoption par le CA de l'OPLB, constituera la feuille de route de l'OPLB pour la période 2010-2016.

Cinq principes ont guidé la proposition de priorisation :

- La mise en œuvre d'une politique qui permette d'atteindre l'objectif fixé dans le projet de Politique Linguistique : produire des locuteurs complets en priorisant les jeunes générations ;
- Le déploiement d'une politique réaliste, progressive et cohérente ;
- La mise en œuvre d'une politique fondée sur la libre adhésion, volontariste et suscitant l'envie ;
- La mise en place d'une politique efficace, efficiente et pérenne, recherchant le partenariat permanent et la mutualisation ;
- La prise en compte de l'impact en terme de public atteint et de l'existence d'acteurs et/ou de pratiques sur lesquels l'intervention pourra efficacement s'appuyer.

### **3. LA FEUILLE DE ROUTE DE L'OPLB POUR 2010-2016**



### **3.1. La stratégie retenue : mettre en œuvre simultanément le diptyque Transmission/Usage en structurant au fur et à mesure les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre des domaines « cœur de métier »**

La stratégie retenue consiste à **mettre en œuvre simultanément le diptyque Transmission/Usage pour atteindre l'objectif fixé : produire des locuteurs complets.**

Le choix de cette stratégie s'appuie sur les analyses sociolinguistiques fondant le Projet de Politique Linguistique : si la **transmission est indispensable** à l'apprentissage de la langue, son **usage est tout aussi indispensable**, dans sa double dimension :

- **l'usage comme partie intégrante du processus d'apprentissage** par les jeunes générations : l'apprentissage par l'usage constitue en effet une étape incontournable du processus d'acquisition d'une langue, sans laquelle l'apprentissage reste incomplet ;
- **l'usage comme modèle d'identification pour les jeunes générations** : le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines de la vie sociale constitue un facteur clé de la réussite du processus d'apprentissage car, s'agissant de domaines de la vie courante dont les acteurs sont essentiellement les adultes, ces derniers donnent envie par identification, aux enfants engagés dans un processus d'acquisition de continuer à apprendre la langue mais aussi de l'utiliser : pour les enfants et les jeunes, voir des adultes utiliser la langue, c'est leur donner envie de grandir eux aussi en langue basque pour à leur tour devenir adulte.

L'OPLB se propose ainsi d'**opérer une montée en puissance de l'intervention dans les domaines de l'usage de la langue**, tout en **confortant l'action dans les domaines de transmission de la langue.**

Il s'agit de viser la **mise en œuvre simultanée des domaines de la transmission et de l'usage** dans le temps et dans le lieu de manière à :

- Conforter par l'usage les résultats de la transmission :  
Apprentissage  $\longleftrightarrow$  Usage
- Créer progressivement des lieux de pratique complète de la langue, dans toutes ses fonctions.

**En terme de méthode**, l'OPLB fait le choix, par souci d'efficacité et d'intégration à long terme de la problématique de la langue basque dans les différents domaines, de **privilégier une intervention globale, structurée et partenariale** dans chacun des domaines et sous-domaines retenus dans la feuille de route 2010-2016, tout en menant si opportun des actions ponctuelles.

L'OPLB fait enfin le choix de procéder **simultanément à la structuration des fonctions support** nécessaires à l'intervention dans les domaines de la transmission et de l'usage.

## **3.2. Le cadre opérationnel 2010-2016**

### **3.2.1. Opérer une montée en puissance dans les domaines de l'usage**

L'OPLB se propose d'opérer une montée en puissance de son action dans les domaines de l'usage de la langue basque, en **investissant progressivement et de manière cohérente et structurée, l'ensemble des domaines de l'usage**, de manière à garantir peu à peu aux locuteurs un usage de la langue dans l'ensemble de ses fonctions, condition de son acquisition complète.

L'intervention doit concerner l'ensemble des domaines ci-après, dont tous à l'exception des loisirs, font déjà l'objet d'une action de l'Office Public, bien qu'à des degrés divers d'investissement et de structuration :

- les médias, qui constituent un vecteur important de diffusion de la langue basque dans la société particulièrement auprès des jeunes, qui permettent l'accroissement du temps d'exposition à la langue basque et stimulent son utilisation ;
- les loisirs, domaine dans lequel l'apprentissage de la langue basque doit pouvoir trouver une traduction en terme d'usage. Le temps libre occupe en effet une place stratégique dans le processus d'éducation des enfants et des jeunes, et il y a lieu de créer, en complément de l'enseignement de et en langue basque, les conditions pour que les enfants aient la possibilité de pratiquer la langue basque en dehors des lieux d'instruction encadrés, dans le plaisir et le loisir, pratique ayant par ailleurs une incidence directe à la fois sur l'apprentissage et sur la motivation.
- l'édition, support de base à la fois en terme d'apprentissage et d'usage de la langue, où la rencontre entre le produit éditorial et son public dépend de la bonne structuration de la chaîne du livre, mais aussi de la prise en compte de l'offre éditoriale de langue basque dans le réseau de lecture publique ;
- la vie sociale au sens large, où le développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque doit progressivement permettre de créer un environnement favorable à l'utilisation de la langue, mais aussi donner à la langue le statut alimentant la motivation des apprenants pour acquérir la langue et des locuteurs pour la parler.

Dès lors, l'OPLB se propose d'investir simultanément tous les domaines de l'usage en organisant l'intervention de manière progressive et structurée par sous domaine :

- **Dans les médias :**
  - o En construisant progressivement, dans un premier temps, une politique cohérente et structurée dans les sous-domaines de la télévision et des radios, à un moment où le passage au numérique peut favoriser le développement de l'offre en langue basque tout en poursuivant les actions ponctuelles engagées dans les sous-domaines de la presse écrite et des web médias ;
  - o En investissant dans un second temps (période 2014-2016) les sous-domaines de la presse écrite et du Web par l'élaboration d'une politique globale et structurée.

**- Dans les loisirs :**

- En ouvrant dans un premier temps deux nouveaux chantiers :
  - le sous-domaine des structures d'accueil collectif de loisirs (CSLH et séjours), du fait du temps important d'exposition à la langue basque généré par leur fréquentation et de l'existence d'opérateurs et de pratiques sur lesquels s'appuyer pour structurer une offre en langue basque ;
  - le sous domaine de l'éducation culturelle et artistique, en s'appuyant sur les partenariats déjà engagés avec la CAF et les Directions Enseignement, Culture et de la PMI du Conseil général ;
- En investissant dans un second temps (période 2014-2016) les sous-domaines de l'éducation sportive et de la consommation des services.

**- Dans l'édition :**

- En poursuivant la politique engagée dans le sous-domaine de l'économie du livre ;
- En ouvrant progressivement une politique globale et structurée dans le sous-domaine de la lecture publique en partenariat avec le Conseil général.

**- Dans la vie sociale :**

- En poursuivant via le réseau des techniciens de la langue, la politique partenariale OPLB/Collectivités locales de développement de l'utilisation de la langue basque dans les collectivités de premier rang ;
- En engageant une politique globale et structurée du développement de l'usage de la langue basque dans les sous-domaines des transports et des services publics et parapublics ;
- En investissant dans un second temps (période 2014-2016) les sous-domaines du commerce et services à la personne et de la santé.

### **3.2.2. Conforter la transmission de la langue**

Conforter la transmission de la langue basque passe par la mise en œuvre et le renforcement de l'intervention engagée dans la période passée dans les domaines de l'enseignement en langue basque, vecteur principal de la transmission de la langue basque, et de l'accueil de la petite enfance, lieu désormais incontournable de la transmission :

**- La petite enfance :**

- En mettant en œuvre le dispositif de labellisation dans le sous-domaine de l'accueil collectif, pour développer progressivement l'offre d'accueil collectif en langue basque ;
- En investissant progressivement le sous-domaine de l'accueil familial, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale et structurée.

- **L'enseignement :**

- En poursuivant la mise en œuvre du sous-domaine enseignement général :
  - En continuant à travailler au développement de l'offre,
  - En opérant une montée en puissance dans le chantier de la structuration qualitative, de manière à ce que l'enseignement contribue le plus efficacement possible au processus de production de locuteurs complets.
- En amorçant progressivement l'intervention dans le sous-domaine de l'enseignement technologique, professionnel et agricole, et dans celui de l'enseignement supérieur en partant des besoins en formation professionnelle générés par la politique linguistique dans les différents domaines (ex. formations aux métiers de la petite enfance, formation aux métiers de la santé...).

Conforter la transmission de la langue basque nécessite aussi d'engager une politique dans le domaine de **la transmission familiale**. En tenant compte de l'action initiée dans le domaine par les collectivités locales via le dispositif des techniciens de la langue, l'OPLB se propose de s'appuyer sur ces premières expériences et volontés locales, pour procéder à l'élaboration et à l'expérimentation partenariale, à l'échelle d'une Communauté de communes volontaire, d'une stratégie de sensibilisation des parents, s'appuyant sur la structuration d'une offre de formation adaptée à ce public particulier.

Le domaine de **l'apprentissage du basque par les adultes** peut être appréhendé sous deux dimensions : d'une part l'offre d'apprentissage destinée à tout public, et d'autre part la réponse aux besoins de formation à la langue basque des personnels des différents domaines de manière à ce qu'ils soient aptes à exercer leur profession en langue basque (petite enfance, personnels des collectivités...). Ce second besoin nécessite la structuration d'une fonction d'assistance à la formation professionnelle linguistique au service des opérateurs publics et privés s'engageant dans une démarche d'usage de la langue basque. L'OPLB se propose de structurer en priorité cette fonction d'assistance indispensable à la mise en œuvre de la politique linguistique (cf. ci-après), et de s'appuyer sur le partenariat permanent constitué à cette occasion avec les opérateurs de l'apprentissage aux adultes pour travailler à la structuration de l'offre traditionnelle destinée au grand public.

### **3.2.3. Structurer les fonctions support nécessaires à la mise en œuvre globale de la politique linguistique**

L'intervention dans les domaines de la transmission et de l'usage, domaines au cœur de la politique linguistique, nécessite pour sa réussite de **structurer simultanément des fonctions support venant en soutien de l'action première**, au fur et à mesure des besoins.

Le cadre opérationnel proposé en matière de transmission et d'usage amène à **renforcer des fonctions d'assistance** en voie de construction, qui nécessitent au sein de l'équipe professionnelle une spécialisation et l'acquisition d'une expertise particulière.

Il est également nécessaire de **poursuivre la structuration des fonctions support** déjà développées par l'OPLB à des degrés divers, de manière spécialisée ou partagée.

### 3.2.3.1. Le renforcement des fonctions support

#### 3.2.3.1.1. L'Assistance à la formation professionnelle linguistique

Cette fonction support nécessite d'être mobilisée en permanence au service de l'action menée dans l'ensemble des domaines d'intervention du Projet de Politique Linguistique, de manière à être en mesure d'apporter une réponse aux besoins de formation à la langue basque de personnels aptes à exercer leur métier en langue basque :

- Nécessité de professionnels bascophones pour les nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Besoins de bascophones pour le personnel périscolaire des établissements scolaires : ATSEM, animateurs sportifs, personnel de service... ;
- Nécessité d'agents territoriaux bascophones avec le développement de la présence de la langue dans la vie publique ;
- etc ...

Il s'agit, à ce titre, d'**une fonction stratégique pour l'ensemble du Projet de politique linguistique**. La croissance des besoins en formation linguistique de la part des différents publics nécessite le renforcement immédiat de cette fonction, qui devra par ailleurs assurer la mise en œuvre et l'élargissement progressif du dispositif de certification linguistique.

#### 3.2.3.1.2. L'assistance à la production et validation linguistique

La mise en œuvre progressive de la politique linguistique et l'élargissement à de nouveaux domaines d'usage de l'utilisation de la langue basque ont pour effet d'accroître encore les besoins existants en outils et ressources linguistiques, aujourd'hui mal couverts : besoins en ressources linguistiques (dictionnaires, lexiques spécialisés, bases de données terminologique ou toponymique...) et besoins en validation linguistique qui se multiplient (liés par exemple aux travaux d'intégration de la langue basque dans la vie des municipalités menés par les techniciens de la langue, au développement de la signalétique bilingue, au traitement en langue basque de l'actualité par les médias ou à la réalisation d'activités nouvelles en langue basque comme la prévention routière...).

C'est pourquoi l'OPLB a mis en route un projet d'élaboration sur trois ans d'un dictionnaire français-basque consultable via internet, infrastructure de base pour la production en langue basque.

C'est aussi pourquoi il lui faut aujourd'hui aller plus loin, en structurant une fonction d'assistance apte à répondre aux besoins de production et de validation linguistique de contenus en langue basque. Elle consistera à mobiliser les ressources linguistiques existantes, à organiser la production des ressources manquantes, de manière à rendre la langue « opérationnelle » pour tous les locuteurs en toute situation. Parallèlement, afin de préserver la qualité de la langue, la fonction d'assistance veillera à mobiliser et organiser les outils et procédures de traitement spécifiques aux problématiques de traduction, de toponymie, de terminologie et de validation linguistique. Elle s'appuiera sur les différents partenaires compétents en la matière (Académie de la Langue Basque Euskaltzaindia, Centre de recherche IKER-UMR5478 - CNRS-Bordeaux 3-UPPA -) avec lesquels la structuration du partenariat se poursuivra.

### 3.2.3.1.3. La fonction d'observation, de veille, de suivi, d'évaluation et d'information

Dès la création de l'Office Public, les membres fondateurs prévoyaient, parmi les activités permanentes confiées à l'office, une fonction d'observatoire et de suivi des indicateurs quantitatifs mesurant la mise en œuvre de la politique et l'évolution de la pratique de la langue. Avec l'adoption du Projet de Politique Linguistique en 2006, l'OPLB définissait une série d'indicateurs sociolinguistiques qu'il convenait de suivre :

- indicateurs de compétences linguistiques ;
- indicateurs de transmission et apprentissage de la langue dans les secteurs de la transmission familiale, de la petite enfance, de l'enseignement, de l'apprentissage du basque par les adultes... ;
- indicateurs d'usage de la langue et place dans la vie sociale ;
- indicateurs d'attitude à l'égard du basque ;
- ...

Depuis sa création, l'OPLB a développé certaines activités d'observation et de suivi, dont les plus structurées à ce jour concernent certainement la constitution et la mise à jour annuelles d'une base de données de l'enseignement en langue basque, la réalisation de la 4<sup>ème</sup> enquête sociolinguistique du Pays Basque avec les services du Gouvernement Basque et le suivi de l'offre dans des domaines investis comme les structures d'accueil collectif de la petite enfance. Ces activités ont été menées de manière pragmatique, par plusieurs chargés de mission, de manière plus ou moins structurée.

Après ces premières expériences, la création du portail de la langue basque et l'auto-évaluation menée en 2009 ont été l'occasion d'amorcer la structuration d'une fonction d'observation, veille, suivi, évaluation et information. La poursuite de cette structuration est **indispensable à la conduite de la politique menée**, pour que les partenaires publics réunis au sein de l'Office puissent compter en permanence sur une infrastructure fiable et réactive apte à éclairer la définition et l'évaluation de la politique mise en œuvre.

### 3.2.3.1.4. L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque

La montée en puissance d'une politique structurée dans le domaine du développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque dans la vie sociale exige le renforcement de cette fonction au sein de l'équipe professionnelle, de manière à asseoir l'initiative publique en la matière sur une compétence et une spécialisation en matière d'accompagnement des opérateurs pour accroître l'usage de la langue basque : réalisation de diagnostics, élaboration de plans de développement de la présence et de l'utilisation de la langue basque, définition de conventions d'accompagnement des opérateurs par l'OPLB, suivi et accompagnement des opérateurs dans la mise en œuvre des orientations retenues. Cette fonction, structurée en premier lieu pour mener une politique spécifique dans les sous-domaines de la vie sociale (transports, services publics et parapublics,...) sera aussi mobilisable pour assister les autres domaines dans leur propre stratégie de développement (par exemple pour appuyer le développement de l'usage de la langue basque dans les structures d'accueil de la petite enfance engagées dans le processus de labellisation, dans les établissements scolaires bilingues...).

### **3.2.3.2. La poursuite de la structuration des autres fonctions support**

#### 3.2.3.2.1. L'assistance à la professionnalisation des opérateurs

Dès 2006, l'OPLB actait la nécessité d'encourager la professionnalisation des opérateurs de l'action linguistique, pour la plupart associatifs, en leur offrant la possibilité de les accompagner dans le traitement de questions techniques, juridiques et/ou financières inhérentes à leur bon fonctionnement.

Cette fonction a été peu à peu développée au fil des années, de façon partagée entre les chargés de mission. Elle nécessite d'être poursuivie et mieux structurée.

L'assistance à la professionnalisation des opérateurs vient en effet en soutien direct des politiques menées dans les domaines de la transmission et de l'usage de la langue, qui ont besoin pour leur mise en œuvre de pouvoir compter sur la présence d'opérateurs dont la professionnalisation progressive garantit la pérennité de l'action.

#### 3.2.3.2.2. L'assistance à la mise en œuvre de stratégie de sensibilisation

La motivation des acteurs conditionne la réussite au niveau de chacun des domaines du Projet de Politique Linguistique, dans la mesure où elle est à la base à la fois de l'apprentissage, de l'usage et de la transmission de la langue. De ce fait, et plus encore pour une politique publique fondée sur le respect permanent du principe de libre adhésion de l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre d'une action volontariste visant à susciter, maintenir et accroître la motivation est fondamentale. Cette fonction a été quelque peu développée, de façon pragmatique et le plus souvent ponctuelle, partagée entre les chargés de mission. Elle nécessite d'être poursuivie et progressivement structurée.

#### 3.2.3.2.3. Le dispositif de coopération transfrontalière en matière de politique linguistique

L'accord-cadre signé en 2007 par l'OPLB et le Gouvernement basque a permis la mise en place d'un fonds commun de coopération, abondé par les contributions des deux partenaires afin de soutenir ensemble le travail des opérateurs linguistiques du Pays Basque de France, et activé depuis par la mise en œuvre annuelle d'un dispositif d'aide organisé par les deux partenaires. Il a aussi acté la volonté des deux partenaires de mener conjointement un certain nombre d'activités dont le programme est convenu chaque année et dont la conduite commune de la dernière enquête sociolinguistique constitue une illustration.

Dans la continuité de l'action engagée, la structuration de la politique partenariale se poursuivra :

- en poursuivant la mise en œuvre annuelle des dispositifs communs d'accompagnement des opérateurs linguistiques, et leur adaptation progressive au fur et à mesure de la structuration de l'action menée dans les différents domaines du Projet de Politique Linguistique et de la précision des stratégies d'intervention ;
- en engageant de nouvelles coopérations techniques qui viendront utilement éclairer et enrichir l'action menée par chacun des partenaires.

#### 3.2.3.2.4. Le dispositif de mise en œuvre d'une politique linguistique de niveau local

L'OPLB a engagé depuis 2006 la constitution de partenariats avec les collectivités locales de premier niveau, visant la conduite commune d'une politique linguistique au niveau local. En nouant un partenariat avec l'OPLB, les institutions locales de premier niveau s'engagent ainsi à mettre en œuvre une politique linguistique de proximité, susceptible de balayer l'ensemble des champs abordés par le Projet de Politique Linguistique, adaptée aux réalités locales, et mobilisant les acteurs locaux. Elle s'appuie sur un comité de pilotage réunissant les élus locaux, qui en concertation avec l'OPLB est chargé de dessiner cette politique linguistique "sur mesure". La politique ainsi défini est ensuite pilotée par un technicien de la langue, disposant pour ce faire des ressources financières et matérielles nécessaires.

A ce jour, sept collectivités ou groupes de collectivités se sont engagées dans cette politique, couvrant une part importante du territoire.

La construction du dispositif se poursuivra dans la période qui s'ouvre en visant une couverture territoriale complète. Elle s'accompagne d'une structuration de l'animation et de la coordination du réseau.

#### 3.2.3.2.5. Le dispositif de certification linguistique

Dès 2006, partant du constat que le développement de l'apprentissage de la langue basque rendait de plus en plus nécessaire une évaluation de la maîtrise de cette langue par les différents acteurs (scolaires, étudiants, professionnels) et que les institutions qui intensifient leurs efforts pour le développement de la langue souhaitaient aussi pouvoir mesurer cette maîtrise de la langue par leurs personnels, le Projet de Politique Linguistique actait la nécessité de mettre en place une certification en conformité avec le Cadre Européen de Référence et un système d'équivalence avec les autres diplômes en vigueur de l'autre côté de la frontière.

L'OPLB a ainsi mis en place, dans le cadre d'un partenariat constitué avec les universités, un dispositif de certification du niveau de langue, qui a permis la prise de relais en 2009 de l'Académie de la langue basque pour l'organisation des examens d'obtention du certificat EGA.

Outre la mise en œuvre de ce premier niveau de certification et sa consolidation, l'action se poursuivra par la mise en place d'un dispositif d'équivalence avec les diplômes délivrés dans la Communauté Autonome Basque et en Navarre, et par la mise en place progressive des autres niveaux de certification, en conformité avec le Cadre européen de référence.

Le dispositif une fois complété permettra d'offrir à toutes les personnes issues des différents systèmes d'apprentissage du basque aujourd'hui existants (enseignement initial, cours pour adultes, formation continue...) un outil officiel de certification, référence pour les processus de formation et la valorisation de cet apprentissage dans le monde du travail.

### 3.2.3.2.6. Le Comité Consultatif

A la mise en place de l'OPLB, les pouvoirs publics ont inscrit dans les statuts du groupement la création d'un comité consultatif afin de s'appuyer sur l'expérience des acteurs de l'action linguistique et inscrire en permanence la politique linguistique dans une phase de démarche participative. Les membres du comité consultatif ont été ainsi associés à l'élaboration des différents documents cadre guidant l'action de l'Office (Volets de la programmation pluriannuelle de l'enseignement, Projet de Politique Linguistique) et leur avis a été sollicité sur les orientations fixées annuellement par le Conseil d'Administration (programmes d'activité, orientations budgétaires,...). Les modalités d'organisation au sein du comité consultatif ont ensuite été précisées et adaptées pour permettre à la fonction de concertation de s'exprimer dans un cadre adéquat, en phase avec les orientations et l'avancement de l'action de l'Office. L'organisation et l'adaptation de cette concertation devront se poursuivre dans la période qui s'ouvre.